

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2015 - 2016

Quorum : 13

Numéro de séance : 2

Nombre des présents : 16

Date de convocation : 25/01/2016

Nombre d'absents excusés : 4

Présidence de : Mme LAVANCHE Kathy

**ORDRE DU JOUR**

1 - Préambule

- Approbation du P.V. de la séance du 07/12/2015.

2 - Préparation de la rentrée 2016

- Choix pédagogiques 2016.
- Prévion des effectifs.
- Principes de l'organisation de l'établissement en classes et en groupes.
- Principe d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement.

3 - Conventions

- Convention Hébergement/Restauration EPLE/GRETA POITOU-CHARENTES pour les usagers du SPRF
- Contrat d'hébergement dynamique d'un service internet « web » sur le serveur académique

4 - Vie budgétaire et financière

- Projet se sortie Ile de Ré⇒principe⇒participation des familles⇒acceptation du don
- DBM

5 - Questions diverses

- 6 Annexes (nombre – titre) : Prévion effectifs 2016-2017 – Proposition ventilation de la DGH – Convention GRETA - contrat hébergement dynamique d'un service internet « web » - Convention avec le collège de Celles/Belle – Convention FFMC -

- Motions (nombre – titre) :

**PRESENCE AU CONSEIL**  
**Séance du 08 Février 2016**

Séance du Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	Mme LAVANCHE Kathy	X						
	Proviseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	X						
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X						
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine		X	X				
	Groupement communes								
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X						
	Commune siège								
<b>PERSONNALITE QUALIFIEE</b>		M. VILLENEUVE Mathieu M. LEMAIRE Jérôme	X	X					
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	M. BREGEAS Arnaud	X						
		Mme EQUILBEY Clémence	X						
		Mme FILLON Caroline			X				
		M. JOULIN Olivier	X						
		Mme GUIONNET Christelle			X				
		M. BERNAUDEAU Mickaël	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X						
		M. GLOTIN LUC	X						
	<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'Elèves	Mme PELLETIER Florence	X					
Mme MOGER Karine					X				
Mme BERETTI Nathalie			X						
Mme BENONI Murielle			X						
Mme DE CONINCK Christine			X						
Mme AYRAULT Mireille			X						

Elèves	Mlle BLANCHARD Léa		X						
	Mlle STOL Indy		X						

## **RUBRIQUE I - Préambule**

Le quorum étant atteint, Mme LAVANCHE, Principale, en qualité de présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à et fait lecture de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : M. JOULIN Olivier, représentant des personnels d'enseignement, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **1. Approbation du PV de la séance du 07/12/2015 :**

Le Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

Mme LAVANCHE, Principale, amorce les échanges en rappelant que même si le travail se fait très en amont (1<sup>ère</sup> estimation des effectifs dès novembre), cela reste en perpétuelle évolution, la DOSES ayant par exemple demandé de revoir la répartition des moyens préparée par Mme La Principale, par ailleurs présentée à la commission permanente qui s'est réunie le mardi 02 février 2016 pour traiter ces questions. En outre, Madame La Principale ayant demandé l'octroi de moyens supplémentaires afin de ménager, notamment des dédoublements en sciences (6<sup>ème</sup>), la DSDEN lui a répondu qu'il lui faudrait se manifester au mois de juin 2016 lors de nouveaux arbitrages et ajustements.

## **1. Prévisions des effectifs et principes de l'organisation de l'établissement en classes et en groupes :**

### **1.1. Commentaires / débat :**

Les effectifs attendus pour chaque niveau à la rentrée 2016 (prévisions de l'Inspection académique) sont communiqués et commentés par Mme LAVANCHE, qui revient sur quelques points :

- L'effectif en 6<sup>ème</sup> est établi à 53 élèves selon la DSDEN mais un sondage auprès des écoles environnantes laisse présager une présence de 58 élèves, compte-tenu des vœux formulés par les familles de la commune limitrophe de St Léger de la Martinière. Or cet effectif de 58 en 6<sup>ème</sup> devrait faire dépasser le quota de 28 élèves par division (seuil confirmé par le Recteur). Sachant que la présence des enfants de St Léger au collège de Lezay relève d'un régime dérogatoire et qu'une nouvelle division en 6<sup>ème</sup> vient d'ouvrir à Melle, l'effectif risque d'être plafonné dans notre établissement, entraînant de facto la création de deux divisions très chargées.
- La « montée » des effectifs de chaque niveau à l'échelon supérieur n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est l'organisation du niveau 3<sup>ème</sup> à trois divisions : les effectifs par classe étant allégés, les éventuels départs d'élèves vers des 3<sup>èmes</sup> PrépaPro doivent être étudiés avec vigilance pour éviter la perte d'une division.

Le principe de la répartition des 241 élèves en 10 divisions est voté.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents donnent leur accord sur l'organisation en classes et groupes.

1.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

1.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 17

Arrivée de Mme BENONI à 17H45.

## **2. Principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement et choix pédagogiques:**

### **2.1. Commentaires / débat :**

Mme LAVANCHE présente d'abord la DGH dans sa globalité (273 "Heures Postes" + 27 "Heures Supplémentaires Annuelles") qui est sensiblement la même que celle de 2015 (à la même date), les principales nouveautés étant la résultante de la Réforme du collège.

→ Mme LAVANCHE commence donc par résumer les grandes lignes de cette réforme :

▲ organisation par cycle qui nécessitera entre autre la coordination des enseignements de 6<sup>ème</sup> avec ceux de CM1 et CM2 (composantes du cycle 3).

▲ diversification pédagogique (Accompagnement personnalisé, enseignements Pratiques Interdisciplinaires) de 3 heures en 6<sup>ème</sup> et 4 heures dans les autres niveaux (cycle 4) sur les temps d'enseignement disciplinaire. Au sein du collège les enseignants ont choisi de répartir ces 4 heures entre 1 heure d'« AP » et 3 heures d'« EPI ». Pour éclairer ce dernier point, Mme LAVANCHE cite l'exemple de l'« EPI » sur le Mont St Michel qui impliquera latin, français, histoire, géographie et sciences naturelles.

▲ plafonnement de l'horaire hebdomadaire identique pour tous les niveaux (26 h de cours par semaine), ce qui est déjà un changement par rapport à la situation actuelle, qui plus est avec le plafonnement de l'horaire journalier (maximum de 6 heures de cours / 4 heures le mercredi).

→ Mme LAVANCHE poursuit en présentant sa répartition des moyens initiale telle qu'elle a été exposée en commission permanente.

▲ Après la ventilation des heures de cours et des autres aménagements horaires réglementaires (« A.R.A. » tels que chorale, UNSS, heures de laboratoire), cela impacte, malgré tout, les postes d'enseignant et aboutit à certains partages de service. De plus le maintien d'une offre diversifiée (Latin, LV2 allemand) n'a été possible que par prélèvement d'heures sur l'enveloppe complémentaire dite « d'autonomie » (3hX 10 division).

▲ Les délégués parents manifestent clairement leur mécontentement sur ce manque de dotation horaire initiale pour le maintien d'une offre diversifiée de la LV2, révélatrice d'un délaissement des collèges ruraux.

▲ Une part de cette dotation horaire dite « d'autonomie » avait été distribuée pour la mise en place de dispositifs pédagogiques variés (co-interventions, dédoublements) sous forme d'« heures-poste », permettant à certains enseignants (Français, Histoire-Géographie, Sciences et Technologie) de compléter leur service et rester à temps plein au collège.

→ Or, les services du rectorat ont demandé à Mme LAVANCHE de s'en tenir à la répartition « heures-poste » / « Heures Supplémentaires Annuelles » qui était fixée pour l'établissement, et Mme la Principale a donc dû modifier la répartition initiale telle qu'elle a été exposée en commission permanente. C'est cette nouvelle répartition en 274.5 « HP » et 20 « HSA » (5.5 « HSA » restant pour des actions pédagogiques supplémentaires) qui est soumise au vote du Conseil d'Administration, sachant que quelques heures ont également été placées pour dédoublements en AP..

▲ Mr Rodier fait remarquer que ce vote très en amont semble prématuré puisque les évolutions des effectifs (en particulier en 6<sup>ème</sup>) pourraient aboutir à l'ouverture d'une autre division et donc un redéploiement des moyens.

▲ Les parents contestent la réduction horaire issue de cette réforme, la réécriture des programmes ne s'accompagnant nullement d'un allègement des programmes.

▲ Si des points positifs peuvent découler de cette réforme, tous les membres du CA s'inquiètent de la précipitation découlant de sa mise en œuvre trop rapide ; Mr BREGEAS fait par ailleurs le constat que l'autonomie des établissements reste en réalité très contrainte.

2.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 12      Contre : 1      Abstention : 3

2.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 19

#### Heures de cours, amplitude journalière et gestion du temps libéré pour les élèves

Les parents reviennent sur la question des horaires et du temps de présence des élèves en dehors des cours, la contrainte des transports scolaires impliquant souvent leur présence dans l'établissement de 8h30 à 17h.

→ Mme BILLEROT rappelle que tous les temps en dehors des cours ne seront pas forcément organisés comme des temps d'étude, l'équipe de vie scolaire réfléchissant d'ores et déjà à la mise en place d'autres activités plus récréatives.

→ La question de l'accès à l'Espace Jeunes est par la même occasion relancée. Mme LAVANCHE commence par rappeler l'« historique » de la situation actuelle : l'établissement ayant depuis 2 ans refusé pour d'évidentes raisons de responsabilité et de sécurité la sortie des élèves voulant se rendre à l'Espace Jeunes avant 17h. Les discussions avancent avec la nouvelle directrice pour aboutir à une convention et des procédures d'accompagnement par un adulte des jeunes se déplaçant d'un lieu à l'autre.

→ De la même manière certains parents soulèvent la question de l'ouverture du Foyer du collège. Plusieurs personnels de l'établissement rappellent que ce local est assez mal conçu, avec une porte coupe-feu (s'ouvrant par une simple pression) donnant directement sur la rue, porte que certains élèves utilisent pour sortir fumer, par exemple. La présence d'un adulte étant une fausse bonne solution (un volontaire ? un surveillant retiré de la surveillance de la cour ?), la question reste en l'état pour l'instant.

**1. Convention Hébergement/Restauration EPLE/GRETA POITOU-CHARENTES pour les usagers du SPRF :**

1.1. Commentaires / débat :

Mme LAVANCHE présente la convention d'hébergement GRETA. Si le collège devait éventuellement accueillir des adultes en formation au GRETA, il est demandé aux gestionnaires de facturer aux agences territoriales les matières d'œuvres utilisées et achetées par l'établissement ainsi que la restauration et hébergement des stagiaires.

Mme LAVANCHE propose la signature de cette convention.  
Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la signature de cette convention.

1.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

1.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 25

**2. Contrat d'hébergement dynamique d'un service internet « web » sur le serveur académique :**

2.1. Commentaires / débat : Mme LAVANCHE présente ce contrat :

Convention avec le Rectorat pour la création d'un blog pédagogique pour le Français (administré par Mme MOLINARI), qui serait donc hébergé par le Rectorat de Poitiers.

Mme LAVANCHE propose la signature de ce contrat.  
Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la signature de ce contrat.

2.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

2.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 21

**3. Convention entre les collèges Jean Monnet de Lezay et le collège F.Albert de Celles-Sur-Belle pour transfert de responsabilité lors d'un voyage scolaire :**

3.1. Commentaires / débat :

Mme LETOQUART, Professeur d'Espagnol, organise un voyage scolaire en Andalousie en avril 2016. L'élève JEHANNO Inès était en classe de 3<sup>ème</sup> au Collège Jean Monnet de Lezay puis a été inscrite au collège F. Albert de Celles/Belle à compter de janvier 2016 suite à un placement en foyer d'accueil. Elle reçoit l'enseignement en espagnol du même professeur partagé entre les deux établissements. En conséquence, Mme LETOQUART a demandé à ce qu'Inès participe à ce voyage. Les deux établissements ont donné leur accord.

Il y a donc lieu de signer une convention entre les deux collèges pour transfert de responsabilité lors d'un voyage scolaire.

Mme LAVANCHE propose la signature de cette convention.  
Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la signature de cette convention.

3.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 20

#### **4. Cahier des charges de formation Education Routière de la Jeunesse :**

##### **4.1. Commentaires / débat :**

C'est la 3<sup>ème</sup> année que L'Association des Motards En Colère intervient au Collège dans le cadre de la formation à la Sécurité Routière. Ils devraient intervenir en mars 2016 pour les classes de 3<sup>ème</sup>.

Mme LAVANCHE propose la signature de cette convention.  
Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la signature de cette convention

**4.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16    Contre : 0    Abstention : 0**

**4.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 18**

**1. Projet de sortie Ile de Ré⇒principe⇒participation des familles⇒acceptation du don :**

- 1.2. Présentation / contexte : M. RODIER rappelle que cette sortie d'une journée aura lieu le 17 juin 2016 à l'Ile de Ré. Il cite les différentes visites :
- \* visite guidée de St Martin-de-Ré et présentation de l'histoire de la ville et de ses fortifications
  - \* visite libre de la maison du Fier
  - \* sortie découverte de la faune et de la flore de la réserve naturelle de Lileau des Niges
  - \* ascension du phare des baleines

- 1.3. Commentaires / débat : Mme BOULANGER, documentaliste, organise une sortie le 17 juin 2016 à l'Ile de Ré. Il est ouvert aux élèves qui participent à l'Atelier Nature soit 29 élèves. En ce qui concerne le budget prévisionnel, Le CA est informé des différents postes de dépenses et recettes issues des subventions de la Communauté de Communes et du FSE.

La participation maximale demandée aux familles est fixée à 25€. Ce projet est soumis au vote du CA.

- 1.4. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- 1.5. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 22

- 1.6. Présentation / contexte : M. RODIER demande l'acceptation du don du FSE pour la sortie à l'Ile de Ré d'un montant de 200€ afin de déduire la participation des familles.

Accord du CA des membres présents pour accepter un don du FSE.

- 1.7. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

- 1.8. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 26

- 1.9. Commentaires / débat : M. RODIER demande l'acceptation du don d'un montant de 465€ sur les 3 050€ de la subvention de la Communauté de Communes. Il s'agit de la sortie au théâtre à Niort organisée par Mme EQUILBEY pour des élèves de 3<sup>ème</sup> qui sont allés voir une adaptation moderne du Misanthrope :
- \* 185€ pour le transport
  - \* 280€ pour la représentation

Accord du CA des membres présents pour accepter ce don.

- 1.10 Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- 1.11 Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 23

- 1.12 Commentaires / débat : M. RODIER demande l'acceptation d'un chèque d'un montant de 382.55€. Il s'agit du rachat de contrat sur le photocopieur administratif par la SORAM, prestataire assurant la gestion des autres photocopieurs du collège.

Accord du CA des membres présents pour accepter ce don.

- 1.13 Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

- 1.14 Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 24

## 2. DBM :

2.1. Présentation / contexte : M. RODIER informe les membres du CA de différents mouvements concernant le budget de l'établissement :

→ Mr RODIER informe les membres du CA de différents mouvements concernant le budget de l'établissement :

- Opérations comptables suite à la dotation, par le Conseil Départemental, pour l'achat de matériels à destination des agents. Le montant de la recette en ALO est de 3079.86€ et en OPC de 5749.44€.
- La diminution du stock alimentaire de l'exercice 2015 par rapport à 2014 est de 1351,60€.
- Variation des dépenses liées au chauffage sur la fin de l'exercice 2015; le coût augmente de près 35 % par rapport à la même période sur l'exercice précédent 2014, alors que la consommation a baissé de 26 % (hiver plutôt clément). Cela correspond à l'augmentation des tarifs annoncée par la collectivité locale gestionnaire de la chaufferie de plus de 80%.

→ Mme LAVANCHE fait savoir aux parents que l'installation d'une clôture d'enceinte autour de l'établissement est en cours, l'accès devant se faire à terme par une porte sécurisée (avec digicode). De la même manière, le Plan de Prévention et de Mise en Sécurité de l'établissement est en cours d'actualisation, ce qui s'accompagnera prochainement d'un exercice de confinement à l'échelle du collège.

Aucune question n'a été soumise au Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le Secrétaire de Séance,

La Présidente,

O.JOULIN



K. LAVANCHE

